

Engagement ACA de la direction

Dans un contexte international où l'urgence climatique devient de plus en plus une évidence, l'Aéroport Pau Pyrénées a décidé d'adopter une démarche volontariste en inscrivant l'évaluation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans ses objectifs à long terme.

En participant au programme international Airport Carbon Accreditation (ACA) développé par l'ACI (Airports Council International), l'aéroport Pau Pyrénées marque son engagement sur le long terme à réduire son empreinte carbone.

Au sein de cette démarche, une première étape a consisté à mesurer l'empreinte carbone des activités de l'aéroport liées aux *Scopes 1&2* du *GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)*, afin d'identifier les postes les plus émetteurs et les actions les plus adéquates pour maîtriser ces émissions. Cette démarche a également permis de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux de la gestion aéroportuaire. La deuxième étape a consisté à fixer un objectif de réduction des émissions et à élaborer un plan de gestion des émissions de GES.

Ce programme a été mis en place spécialement pour les aéroports cherchant à mieux gérer leurs émissions de GES et à devenir plus efficaces. Partageant le même objectif, l'aéroport Pau-Pyrénées a déjà amélioré son empreinte carbone, par exemple en substituant des véhicules thermiques d'assistance en escale par des équipements électriques, également par l'installation de convertisseurs statiques en passerelles pour limiter l'utilisation des groupes thermiques, en développant le *relamping* visant à remplacer les éclairages par des LED dans les locaux, sur les parkings avions et les accès en côté ville. Par ailleurs, en reconnaissance de ses actions en faveur de la biodiversité, l'association **Aéro Biodiversité** a attribué à l'aéroport le **label Aérobio niveau 2** en 2025.

L'aéroport Pau Pyrénées confirme son engagement dans une démarche de développement durable de long terme en élargissant son périmètre d'analyse aux **émissions indirectes (Scope 3)**, générées par des activités liées à l'aéroport mais hors de son contrôle direct (mouvements d'avions, accès à l'aéroport, traitement des déchets hors site, etc.). Cette approche vise à établir une **cartographie précise et robuste** des émissions, à identifier les leviers d'action prioritaires, et à intégrer les parties prenantes dans une dynamique d'amélioration continue.

Dans le cadre de l'ACA 3, obtenu en 2025, l'aéroport Pau Pyrénées s'engage à réaliser toutes les actions de diagnostic et d'amélioration continue selon ses objectifs ainsi que son plan de gestion des émissions de carbone. Cette accréditation constitue une étape clé vers une gestion optimisée des émissions et l'atteinte de la neutralité carbone pour ses propres infrastructures d'ici 2028.